



Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds  
alloués aux réponses à la COVID-19



Ce projet est financé par  
l'Union Européenne

# RAPPORT MENSUEL MONITORING MEDIA MOIS D'OCTOBRE 2020



# SOMMAIRE

Liste des abréviations.....	4
Liste des figures.....	5
RESUME EXECUTIF.....	6
INTRODUCTION .....	7
1 Méthodologie de l’analyse .....	7
1.1 L’échantillon d’analyse :.....	7
1.2 Méthode d’observation des médias.....	8
1.3 Quels aspects ont été analysés .....	8
2 RESULTATS DE L’ANALYSE .....	9
2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19 .....	9
2.1.1 La catégorie de sujet traitée.....	9
2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption.....	11
2.1.3 La tentative de recoupement par le journaliste.....	14
2.1.4 Les sources d’informations.....	15
2.1.5 La catégorie de personnes interviewés.....	15
2.1.6 La présence de message à caractère politique .....	17
2.1.7 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières.....	18
2.1.8 Formats de la couverture ventilés par média .....	19
3 Les Thèmes clés du mois .....	20
3.1 Les Thèmes en lien avec la covid 19.....	20
3.1.1 La fin du couvre-feu annoncée par le chef de l’Etat.....	20
3.1.2 Andry Nirina Rajoelina annonce la fin de l’Etat d’urgence sanitaire.....	20
3.1.3 L’IMRA décide d’arrêter la production de covid organics .....	20
3.1.4 Vers un relâchement dans le respect des gestes barrières ?.....	21
3.1.5 Le test PCR n’est plus obligatoire pour les vols domestiques .....	21
3.1.6 Inauguration de l’usine Pharmalagasy .....	22
3.1.7 Six mois après le confinement, Nosy-Be accueille ses premiers touristes.....	22
3.2 Les Thèmes hors covid 19.....	22
3.2.1 La Haute Cour Constitutionnelle rejette la requête des 19 sénateurs.....	22
3.2.2 La HCC se prononce sur la composition incomplète du collège électoral .....	22

3.2.3	Installation du pôle anti-corruption à Mahajanga .....	23
4	Le saviez-vous ? Le sénat : organisation, fonctionnement et attributions .....	23

## Liste des abréviations

<b>AR</b>	Ariary
<b>BIANCO</b>	<b>Bureau Indépendant Anti-Corruption</b>
<b>CCOC</b>	Collectif des citoyens et des Organisations citoyennes
<b>CENI</b>	Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CFM</b>	Conseil du Fampihavanana Malagasy
<b>CODIS</b>	Conseil de Discipline
<b>CUA</b>	Commune Urbaine d'Antananarivo
<b>CSI</b>	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
<b>DG</b>	Directeur Général
<b>EBO</b>	Enquête sur le Budget Ouvert
<b>FOP</b>	Fonction Publique
<b>HAE</b>	Haute Autorité de l'Etat
<b>HCC</b>	Haute Cour Constitutionnelle
<b>HCDDED</b>	Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'Etat de Droit
<b>MCC</b>	Ministère de la Communication et de la Culture
<b>MEFB</b>	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PN</b>	Police Nationale
<b>TPI</b>	Tribunal de Première Instance
<b>STEF</b>	Suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19

## Liste des figures

Figure 1: Catégorie de sujets traitées.....	9
Figure 2 : Traitement redevabilité sociale, Lutte contre la corruption, Finances publiques .....	11
Figure 3 : Tons et qualités pris par les médias .....	13
Figure 4 : Tentative de recoupement.....	14
Figure 5 : Sources d'informations.....	15
Figure 6 : Personnes interviewées .....	16
Figure 7 : Présence de message à caractère politique .....	17
Figure 8 : Présence de message de sensibilisation aux gestes barrières .....	19
Figure 9 : Formats de la couverture ventilés par les médias.....	19

## RESUME EXECUTIF

Le projet Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds alloués à la lutte contre la pandémie COVID19 (STEF) mis en œuvre par un Consortium d'OSC malagasy composé par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY réalise un monitoring des médias.

L'observation des médias a été faite par des observateurs issus des organisations de la société civile. Elle couvre la période de 1er au 31 octobre 2020.

L'analyse des informations traitées par les médias a porté sur 9 points, à savoir : les thématiques de sujets traités par les médias, le traitement ou non du volet transparence et redevabilité sociale, le ton utilisé par les professionnels des médias, le recours ou non au recoupement des informations, les sources d'informations du professionnel des médias, la catégorie de personnes interviewées, la présence de message à caractère politique, la sensibilisation aux gestes barrières et enfin, le format de transmis privilégié des médias.

Le monitoring des médias a permis de constater les faits suivants :

1. Les sujets d'ordres sociaux occupent la majorité des informations traitées par les médias (34% des sujets traités).
2. Seules 6 % des informations relevées traitent du volet TRS (Transparence et Redevabilité Sociale).
3. Le professionnel des médias adopte un ton neutre et rassurant vis-à-vis du public (52 % et 43 %°).
4. Les données relevées font état d'une tentative de recoupement par le journaliste à hauteur de 17 %.
5. L'interview constitue la principale source d'information des médias Tv et radios (73%).
6. Les médias privilégient l'interview de professionnels, d'experts et de techniciens (42%).
7. Sur les informations traitées, la présence de messages à caractère politique est relativement faible (32 %).
8. Les informations traitées font état d'une faible sensibilisation aux gestes barrières (14 %).
9. Le format « Interview balancée » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (62 %).

## INTRODUCTION

Après le constat de 12 cas positifs à la COVID-19 le 21 mars 2020, la situation d'urgence sanitaire a été proclamée à Madagascar. Ladite Etat d'urgence sanitaire a pris fin le 18 octobre 2020. Nonobstant ce nouveau contexte, le projet STEF intervient afin faire le suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19.

Le projet STEF est mis en œuvre par un consortium constitué par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY.

STEF contribue à ce que « les ressources financières obtenues et allouées pour la mise en œuvre des réponses à la pandémie COVID-19 atteignent leurs bénéficiaires/destinations ». Le projet STEF comporte un volet « monitoring des médias », qui effectue l'analyse des TV, radios, de la presse écrite et en ligne en vue de faire une veille informationnelle régulière sur les décisions / informations politique, juridique, programmatique / budgétaire en réponses à la COVID-19.

Le présent rapport « Monitoring Médias » a été produit afin de répondre aux objectifs du projet. Il s'agit d'évaluer la contribution d'une sélection de Médias à promouvoir le droit à l'information, le principe de transparence et de redevabilité sociale, la sensibilisation au respect des mesures sanitaires, la participation citoyenne et la paix.

Dans ce projet, l'analyse porte sur les médias traditionnels tels que la télévision, la radio et la presse écrite (et en ligne) afin de faire le suivi et observation des médias publics et privés dans le contexte de covid 19.

Les résultats de cette analyse permettront entre autres, de :

- Evaluer le contenu des informations véhiculées par les médias par rapport à la crise sanitaire
- Evaluer les interventions des acteurs étatiques et non-étatiques dans les médias
- Informer le public par une information « fiable et de qualité »
- Appréhender la crédibilité et la fiabilité des informations données au public
- Apprécier les tendances des organes de presse (tons, neutralité)
- Façon de relater les données/informations de notre observation
- Faire de la société civile une source d'informations fiables en matière de gouvernance, éducation aux médias (esprit critique des auditeurs)
- Recherches sur les besoins en renforcement des médias/journalistes

## 1 Méthodologie de l'analyse

### 1.1 L'échantillon d'analyse :

L'échantillon d'analyse est constitué par des stations de télévisions et radios traditionnels et nouveaux. Dans le contexte de crise sanitaire qui prévaut à Madagascar et dans le monde, le contenu des informations diffusées par les TV, radios et la presse (écrite et en ligne) est facteur de paix et cohésion ou d'incitation à la haine et au conflit.

Les critères adoptés dans le choix des médias ont été notamment :

- Qualité/quantité ;
- Audience ;
- Appartenance/tendance politique ;

- Lignes éditoriales.

12 stations Tv et radios ont donc été retenus, entre autres : TVM, TV Plus, Viva TV, Real TV, MBS, Kolo TV, IBC TV, RNM, Radio Don Bosco, SIFAKA, AZ Radio, Top Radio.

10 presses écrites et en ligne, dont : Madagascar Tribune, 2424.mg, Midi Madagasikara, La Gazette de la Grande Ile, Les Nouvelles, Malagasy News, La dépêche Orange Madagascar, L'Express de Madagascar, la Vérité et Radio France International (presse).

La période d'analyse s'étend du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020. Les informations traitées sont en rapport direct avec la pandémie (évolution, prise en charge, actions des différentes parties prenantes), induits par la pandémie ou non.

## 1.2 Méthode d'observation des médias

Le monitoring média consiste à :

- Recueillir les informations :
  - Mettre en place un groupe d'écoutes des médias (tv, radios, écrit et en ligne)
  - Concevoir et exploiter une application permettant de recueillir les informations/nouvelles ;
  - Former les moniteurs médias ;
- Analyser les informations :
  - Traiter les données recueillies par les moniteurs médias ;
  - Analyse des données traitées ;
- Présenter un rapport de monitoring média.

## 1.3 Quels aspects ont été analysés

Le monitoring médias porte sur l'analyse :

- De la situation sanitaire et de la lutte contre la covid 19
  - La catégorie de sujet traitée
  - Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption
  - La qualité et le ton pris par les médias
  - La tentative de recoupement par le journaliste
  - Les sources d'informations
  - La catégorie de personnes interviewées
  - Les tendances des discours des personnes interviewées
  - Les tendances des discours des personnes interviewées
  - La perception des actions des OSCs par le journaliste
  - La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières
  - Formats de la couverture ventilés par média
- Des Thématiques clés du mois en/ hors covid 19

## 2 RESULTATS DE L'ANALYSE

### 2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19

La gestion de la crise sanitaire liée à la covid 19 met en relief un ensemble de dispositif sanitaire, politique et socio-économique dont la compréhension par la population est primordiale afin d'endiguer la covid 19 à Madagascar. La possibilité pour le citoyen lambda d'accéder à une source d'information fiable et de qualité conditionne de près ou de loin le succès de la guerre contre le coronavirus dans la grande île. Dans le cadre de la présente analyse, les informations traitées par les stations Tv, radios et presse (écrite et en ligne) sélectionnés seront examinés en vue de voir la tendance des discours utilisés et/ou les informations véhiculées par les professionnels des médias, les acteurs étatiques et non-étatiques.

#### 2.1.1 La catégorie de sujet traitée

L'information traite-t-elle du volet sanitaire, politique, économique ou social ?

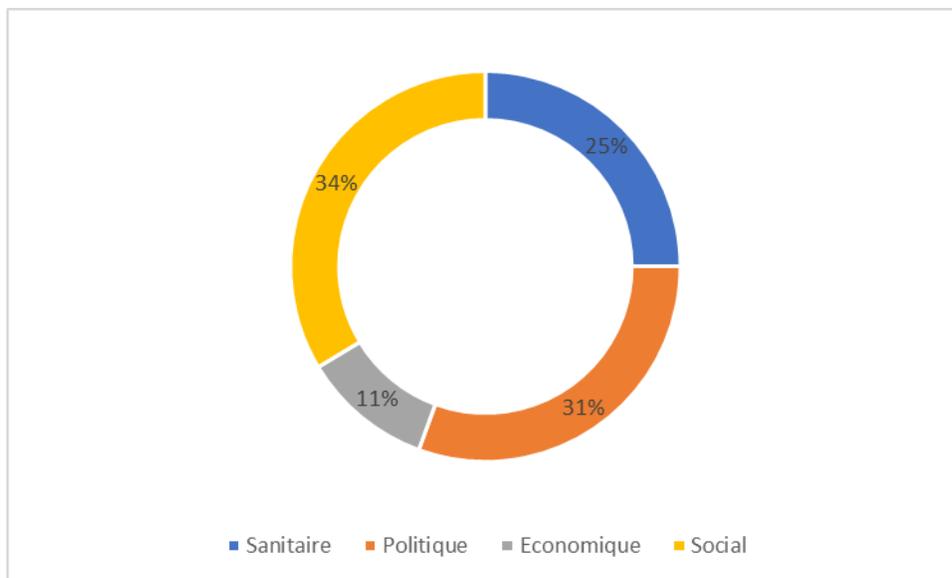


Figure 1: Catégorie de sujets traitées

**Les sujets d'ordres sociaux occupent la majorité des informations traitées par les médias (34% des sujets traités).** Par rapport au mois précédent (A prédominance de sujets d'ordres sanitaires à hauteur de 32%), les sujets d'ordres sociaux priment dans la hiérarchie des données relevés par les observateurs médias ce mois-ci. Cette situation trouve son explication dans le fait que le nombre de personnes affectées par le coronavirus est en baisse depuis quelques semaines. S'ajoute à cela, le retour progressif à la vie normale. Ci-après les sujets qui ont marqué ce mois dans le volet social :

- **Prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire – la majorité de la population y est favorable.** A l'arrivée du terme de la 14<sup>ème</sup> Etat d'urgence sanitaire décrétée sur le territoire de la République de Madagascar, deux personnes sur trois auditionnées estiment que la prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire s'impose afin de maîtriser la propagation du coronavirus (03/10/2020).
- **Pollution de l'air à Antananarivo.** Depuis la reprise de la vie normale dans la capitale, le taux de pollution de l'air a enregistré une hausse de plus de 60% (600 microgramme/m3) par rapport au

seuil normal (10 microgramme/m<sup>3</sup>). D'après une étude américaine basée à Madagascar, 1 personne sur 3 meurt chaque année à cause de la pollution de l'air, de l'eau et de la terre (02/10/2020).

- **La police se forge une nouvelle image au sein de la société.** Dans le cadre de la célébration de la journée de la police nationale (PN), pour son 59<sup>ème</sup> anniversaire, ce corps travaille à redorer son blason. Des réformes sont en cours depuis quelques semaines, l'objectif principal est la concrétisation du rôle primaire de la PN, tel qu'enseigné dans les écoles de police, à savoir : « *Protéger et aider la population* ». L'application de ce principe passe par une lutte efficace contre l'insécurité, mais aussi et surtout par un comportement exemplaire du policier dans/ en dehors de l'exercice de ses fonctions. Depuis quelques semaines, les réseaux sociaux ont été animés par des actions de solidarité citoyenne entreprise par des éléments de la PN comme le paiement de repas, le raccompagnement à domicile et l'assistance des écoliers épuisés durant les épreuves du CEPE ou du BEPC. Ces « bonnes actions » ont été saluées par le public. Le contrôleur général de police, Fanomezantsoa Randrianarison, ministre de la sécurité publique, s'est même réjoui en précisant que : « *Nous sentons que la population commence à percevoir nos efforts* ». A Antananarivo, la journée de célébration a été marquée par diverses actions, entre autres : sensibilisation sur les risques de propagation de la covid 19 et sur les gestes barrières à adopter dans les quartiers de la capitale. Des flyers ont été distribués avec les coordonnées des différents services de proximité et d'intervention de la PN. Un don de sang a également été fait au Centre hospitalier universitaire Joseph Ravoahangy Andrianavalona /CHU-HJRA (01/10/2020).
- **Les commerces ont désormais une obligation d'affichage des prix en ariary.** Par une note de rappel, la Banque Centrale de Madagascar (BCM) rappelle à l'ordre sur l'utilisation de l'ariary sur le commerce local. La BCM annonce ainsi que : « Dans le cadre des objectifs et missions fixés par ses statuts, la BCM rappelle au public que l'affichage des prix, l'établissement des contrats de baux et de facturations et le règlement doivent être établis en ariary. De même, les textes de lois prescrivent l'affichage des prix des marchandises et des prestations de services fournies sur le territoire douanier national. Sauf pour quelques exceptions relatives à des opérations concernant les entreprises de zone franche ». A noter que l'acte d'affichage de prix autre que l'ariary est considéré comme une infraction à la loi. (26/10/2020)
- **Une stèle en mémoire d'Albert Zafy à Ambohitovo.** Trois ans après son décès, une stèle commémorative a été installée au jardin d'Ambohitovo en mémoire de l'ancien président de la république le Pr Albert Zafy. Considéré comme le père de la démocratie à Madagascar, cette stèle n'est fortuite puisqu'elle se trouve sur la place de la démocratie (rebaptisé ainsi après les événements de 2009). Grand acteur de la démocratie et militant de la réconciliation nationale, le Pr Albert Zafy était Ministre de la santé et des affaires sociales lors de la première république, Président de la Haute Autorité de l'Etat (HAE) de 1991 à 1993, élu président de la république en 1993 avant d'être destitué le 5 septembre 1996 après une motion d'empêchement par l'Assemblée Nationale. Il est décédé le 13 octobre 2017 (14/10/2020).

- **Inauguration du centre Vonjy Taolagnaro.** Cette structure a vocation à contribuer dans la lutte contre les violences faites aux enfants. Près de 300 millions d’Ariary ont été débloqués pour financer les travaux de construction (05/10/2020).

## 2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption

Les informations diffusées traitent-elles de la Transparence, Redevabilité Sociale (TRS) et de la Lutte contre la corruption (LCC) ?

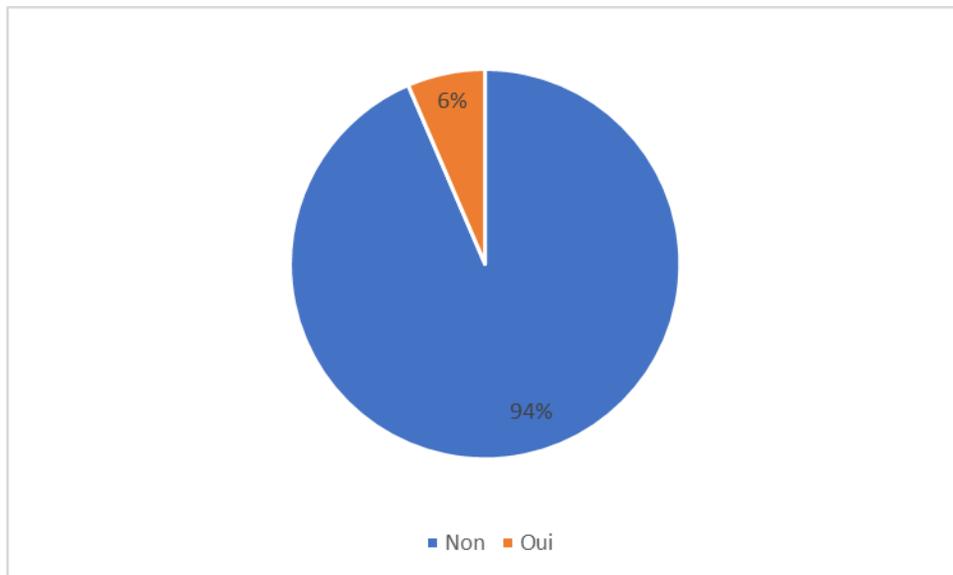


Figure 2 : Traitement redevabilité sociale, Lutte contre la corruption, Finances publiques

**Seule 6 % des informations relevées traitent du volet TRS (Transparence et Redevabilité Sociale).** Par rapport au mois de septembre (20%), les données récoltées ce mois-ci sont relativement bas. Ce score appelle à des interrogations tant à l’endroit du professionnel des médias mais aussi et surtout du côté des gouvernants. Les actions menées doivent être orienté vers davantage de transparence et de redevabilité sociale. Parmi les données relevées, ayant trait à ce volet, on peut citer notamment :

- **Madagascar reste encore en dessous de la moyenne en matière de transparence budgétaire.** D’après l’Enquête sur le Budget Ouvert (EBO), la note de Madagascar a connu une évolution en termes de transparence. Rappelons que EBO est un instrument de recherche indépendant, comparatif, factuel. Il sert à mesurer l’accès du public aux informations budgétaires du pouvoir central, la participation du public au processus budgétaire et le rôle des Institutions de contrôle budgétaire. Actuellement, Madagascar est classé 68<sup>ème</sup> sur 117 pays en 2019 contre un classement de 77<sup>ème</sup> sur 115 pays en 2017 (01/10/2020).
- **Blanchiment de capitaux : des hauts fonctionnaires de l’Etat impliqués.** C’est lors de la présentation de son rapport d’activités pour l’année 2019 que le service des renseignements financiers (SAMIFIN), par le biais de son DG Boto Tsara Dia LAMINA, a dressé le tableau de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Parmi les infractions relevées,

on peut citer celles liées à des importations, les échanges commerciaux et les fraudes discales. La particularité de ces infractions est qu'elles mettent en cause des hauts commis de l'Etat. Sur les 436 dossiers reçus, 205 ont été transmis aux juridictions. Il est à noter que ce sont les banques qui occupent la première position en matière de déclarations d'opérations suspectes avec 267 dossiers transmis au SAMIFIN. En ce qui concerne les juridictions, les PAC sont les premières juridictions ayant transmis le plus grand nombre de rapports au SAMIFIN. Sur 80 rapports émanant de toutes les juridictions, 61 proviennent du PAC (17/10/2020).

- **Blanchiment d'argent : plus de 579 milliards d'ariary en 2019.** Tel est le montant estimé par le service des renseignements financiers (SAMIFIN) comme ayant été généré par des activités de blanchiment à Madagascar en 2019. Par rapport aux années précédentes, il y a une augmentation considérable puisque ce montant était estimé à 88 milliards d'Ariary en 2014 et à 113 milliards d'Ariary en 2018 (28/10/2020)
- **Transparency international : L'instabilité politique figure parmi les causes de la corruption.** Selon la Directrice Exécutive de TI-IM, Ketakandriana Rafitoson, les principales causes de la corruption sont : la pauvreté, la fragilité des institutions et la mauvaise gouvernance, le faible accès à l'information, la culture de l'argent facile et l'opportunisme. Un sondage réalisé par l'équipe de TI-IM a permis de déterminer que 76 % de la population à Madagascar estiment que la corruption s'est aggravée au cours des 12 derniers mois. 83 % pensent que les gouvernants ne font pas assez d'efforts dans la lutte contre ce fléau, et 27 % des usagers du secteur public y ont recours (29/10/2020).
- **La société civile réclame la redevabilité des députés envers la population.** Le comité paritaire de l'Organisation de la société civile et des Institutions a effectué un plaidoyer auprès du bureau permanent (BP) de l'Assemblée Nationale. Il a pour objectif la réclamation de davantage de redevabilité de la part des élus. A titre de rappel, ce comité est composé de Transparency international-Initiative Madagascar (TI-IM), du Collectif des Citoyens et des Organisations Citoyennes (CCOC), du KMF-CNOE, du mouvement ROHY, du Liberty 32, du Bureau Indépendant anti-corruption (BIANCO), le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) et de la Commission Electorale Indépendante (CENI). Lors de cette rencontre avec le BP, ce comité a exposé ses attentes : « plus de responsabilités des députés », et le respect de leurs obligations légales comme la déclaration de patrimoine afin de lutter de manière efficace contre l'abus de fonction et la corruption (30/10/2020).
- **L'assainissement au sein des fonctionnaires va permettre à l'Etat de faire une économie de 11,4 milliards d'Ariary.** Dans un communiqué en date du 26 octobre 2020, le Ministère de l'Economie des Finances ET DU Budget (MEFB) a indiqué qu'avec l'assainissement mené au sein de la fonction publique (FOP) va permettre une économie de 11, 4 milliards d'Ariary. Actuellement, 591 personnes ont fait l'objet de suspension de paiement de salaire. Ces personnes ont perçu l'argent public sans avoir été présent à leur poste ou sans qu'elles soient enregistrées comme fonctionnaires. Les 591 personnes concernées seront traduites en CODIS devant le Ministère du travail et de la fonction publique prochainement (27/10/2020).

- **Lutte contre la corruption – mise en place d’un guichet unique dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement.** Le 2ème arrondissement de la ville d’Antananarivo a procédé à la mise en place d’un guichet unique pour le traitement des dossiers des usagers de son service pour promouvoir la lutte contre la corruption et faire régner la transparence dans ce secteur (05/10/2020).
- **Amnesty International réclame le désengorgement des prisons.** Dans ce contexte de covid 19, cette ONG Internationale a rappelé les risques élevés en matière de santé des détenus face au surpeuplement des prisons. Amnesty international, d’ajouter, à travers Deprose Muchena, directeur du programme Afrique de l’Est et Afrique Australe, que : « *le président Andry Rajoelina n’a pas tenu sa promesse de décongestionner les prisons de Madagascar, qui sont terriblement surpeuplées. Alors même que le coronavirus se propage dans le pays, les prisons demeurent remplies de personnes en détention provisoire, accusées d’infractions mineurs commises sans violence, y compris de nombreux enfants* ». Il prône la libération de ces personnes qui ne constituent manifestement pas une menace pour la société (24/10/2020).

Le ton pris par les médias est-il neutre, rassurant et incitant à la cohésion/ à l’entraide ou haineux et incitant aux conflits ?

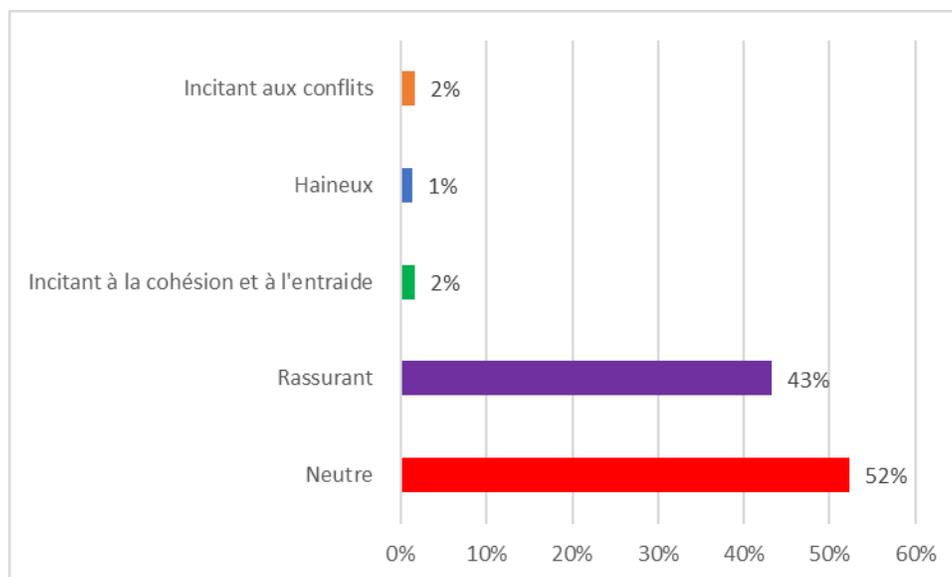


Figure 3 : Tons et qualités pris par les médias

**Le professionnel des médias adopte un ton neutre et rassurant vis-à-vis du public (52 % et 43 %).** Les stations Tv et radios n’adoptent pas le même procédé dans la transmission d’informations au public. Le discours de ces professionnels diffère tant sur la qualité et le ton pris par le média pour informer la population. Par rapport au contexte sanitaire qui prévaut actuellement, cette démarche du journaliste est louable et vivement encouragée à l’avenir même hors contexte de covid 19.

### 2.1.3 La tentative de recoupement par le journaliste

Dans le cadre de son investigation, le journaliste a-t-il adopté une approche contradictoire, en recherchant l'avis de toutes les parties concernées ? En d'autres termes, y-a-t-il eu recoupement ?

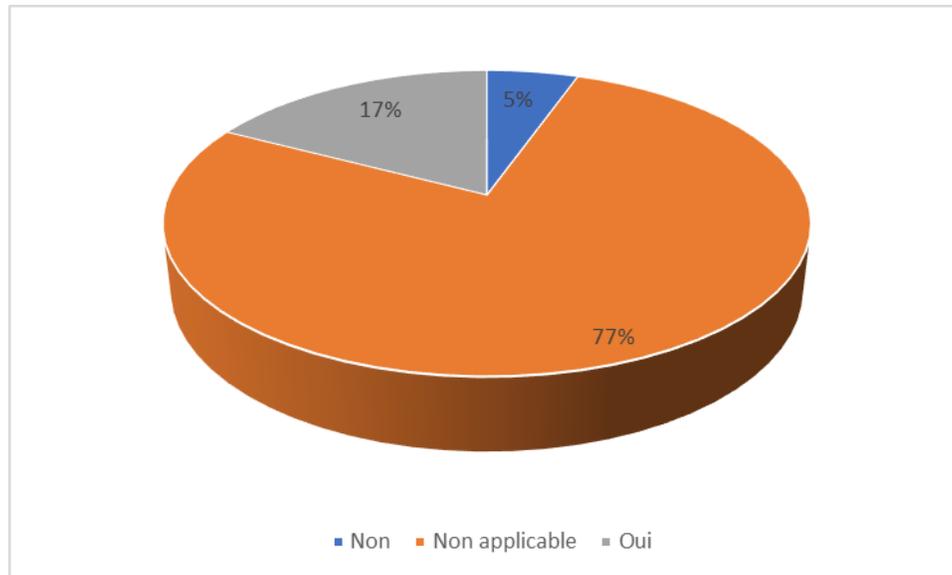


Figure 4 : Tentative de recoupement

**Les données relevées font état d'une tentative de recoupement par le journaliste à hauteur de 17 %.** Le recoupement est à la base de toute information fiable et de qualité. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les médias Tv et radios ont tenté de recouper les informations reçues. Ainsi, il faut souligner que sur les données collectées, 17 % ont été recoupées par le journaliste. Ce résultat est assez faible par rapport au mois de septembre (44,87 %) et permet de dire que le contradictoire n'était pas de mise au cours de ce mois écoulé. Néanmoins, le nombre d'informations non recoupées s'élèvent à 5 %, ce score reste important bien que peu représentatif dans le cadre de l'analyse et traduit une tendance vers la baisse (12,95 % en septembre).

#### 2.1.4 Les sources d'informations

##### Quelles sont les sources d'informations des professionnels des médias ?

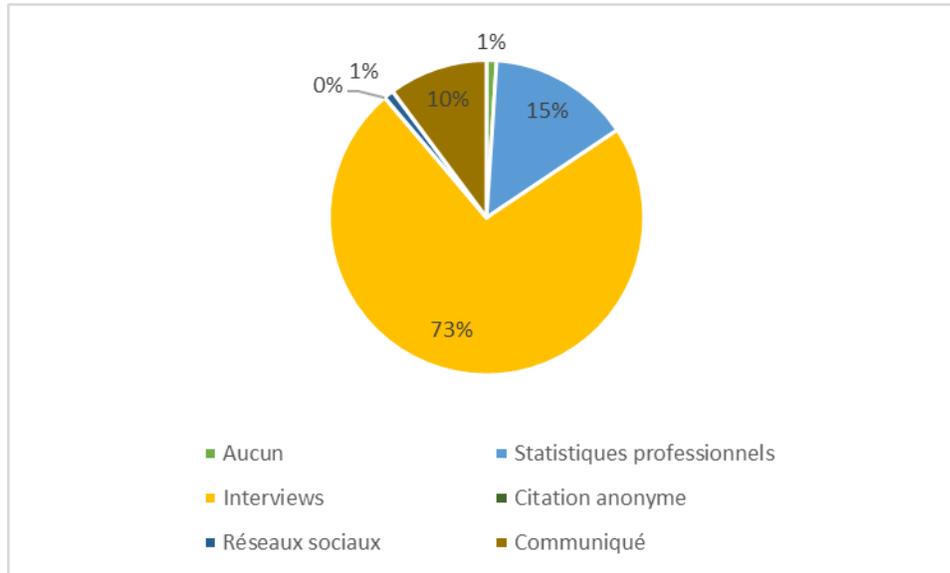


Figure 5 : Sources d'informations

**L'interview constitue la principale source d'information des médias Tv et radios (73%).** Ce résultat permet de dire que le journaliste privilégie davantage les interviews comme source d'informations par rapport aux autres sources possibles, la raison tient sans doute au fait que ces professionnels ont une préférence pour approcher directement les personnes concernées dans le cadre de leur investigation. Par rapport au mois de septembre, le résultat de l'analyse fait état d'une hausse de 4,52 % (68, 48 % en septembre).

#### 2.1.5 La catégorie de personnes interviewées

##### Quelles sont les catégories de personnes interviewées ?

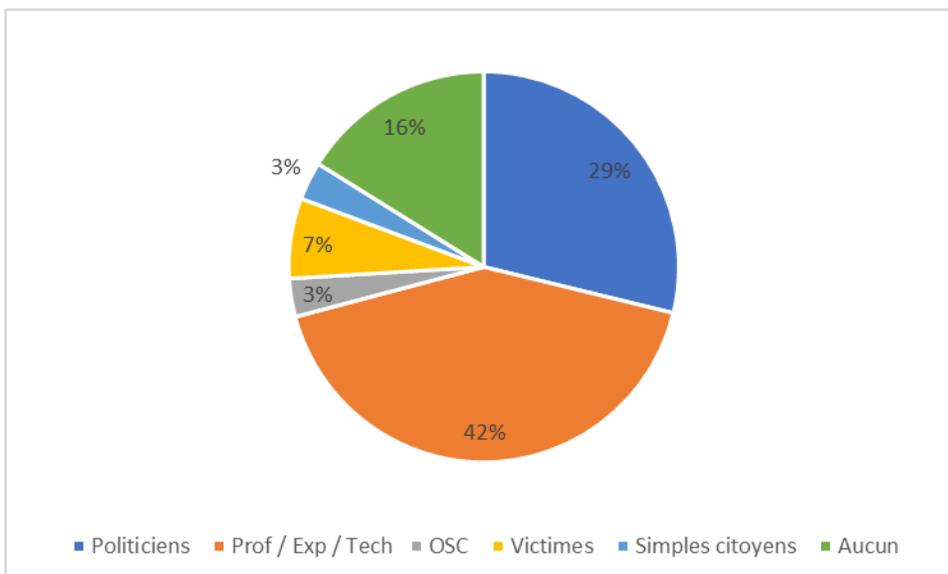


Figure 6 : Personnes interviewées

**Les médias privilégient l'interview de professionnels, d'experts et de techniciens (42%).** A l'instar du mois dernier, les OSCs sont peu sollicitées par le professionnel des médias au cours de leur investigation (seulement 3 % en octobre contre 5 % en septembre). Néanmoins, le mois écoulé accorde une place importante au discours des professionnels, experts et techniciens. Cette situation permet de d'apporter de la fiabilité et de la qualité sur les informations transmises. Parmi les interviews les plus marquants, on peut citer :

- **Fin du bilan covid 19 du Pr Vololontiana Hanta Marie Danielle.** Après sept mois de pandémie, l'émission journalière sur l'évolution de la covid 19 à Madagascar prend fin pour laisser place aux émissions hebdomadaires. Le rapport est désormais communiqué chaque semaine par le CCO Covid 19 Ivato. Reconnaisant être soulagé de la fin des émissions au quotidien, la Professeure craint néanmoins l'impact du relâchement dans le respect des mesures sanitaires. Elle a ainsi invité tout chacun à garder sa vigilance (15/10/2020).
- **Les paramédicaux réclament leur indemnité de réquisition.** En raison du retard dans le paiement des indemnités de réquisition durant l'Etat d'urgence sanitaire, le syndicat des paramédicaux a posé un ultimatum aux responsables étatiques. Seize mille (16 000) paramédicaux sont concernés par ce retard. Cette indemnité varie de 30 000 à 36 000 Ar par jour. Interrogé là-dessus, le président national du syndicat des paramédicaux a mis en garde si la revendication n'est pas satisfaite. En effet, ce groupement envisage de faire une manifestation si l'appel lancé reste sans réponse (30/10/2020).
- **Des patients positifs à la covid 19 ne respectent pas les consignes d'isolement.** Selon le Directeur de la promotion de la santé publique, ces personnes atteintes du coronavirus suivent leur traitement à domicile mais ne respectent pas leur engagement de rester à la maison et de ne pas se rendre dans les espaces publiques ou privées où il y a un risque de propagation du virus (03/10/2020).
- **Directeur Général du Ministère de la Communication et de la Culture.** Le DG du MCC par intérim a affirmé que les citoyens sont libres d'exprimer leur opinion dans les différentes stations privées, notamment par le biais d'appel téléphonique direct (06/10/2020).
- **Imbiki Anaclet : la volonté est primordiale dans la lutte contre la corruption.** C'est à l'occasion d'une intervention lors d'un atelier tenu par le HCDDDED au Sweety Ampefiloha que le doyen de ce conseil a martelé que la volonté politique est importante dans la lutte contre la corruption. Madagascar ne cesse de reculer en matière de lutte contre la corruption, passant d'un score de 28/100 en 2018 à 24/100 en 2019, et ce malgré la présence de plusieurs organes et institutions œuvrant dans le domaine. Face à ce constat, la situation est plus qu'alarmante, aussi, Imbiki Anaclet, a avancé quelques pistes de solutions pour assainir le secteur judiciaire, entre autres : l'adoption de mesures immédiates ou à court terme comme la mise en œuvre de circulaire effective des circulaires concernées par la nécessité de moralisation, l'exploitation des déclarations de patrimoine, l'interdiction pour les magistrats de la même famille de travailler dans

un même ressort judiciaire, procéder à une vaste campagne de lutte contre la corruption, la promotion des systèmes alternatifs (Dina, conciliation, arbitrage, ...), l'ouverture de la compétence du CSI et l'intégration des rapports annuels de certains organismes comme le HCDDDED, le Médiateur de la République ou le CNIDH (27/10/2020).

- **Andry Nirina Rajoelina (ANR)** - la lutte contre la malnutrition nécessite un leadership de haut niveau. A titre de rappel, le 8 février dernier, le PRM s'est vu attribué le titre de champion de la lutte contre la malnutrition par la Banque Africaine de Développement ou la BAD. Dans un esprit de continuité, une tribune a été publiée par le chef de l'Etat sur le site de la BAD le 16 octobre dernier. Dans cette tribune, ANR rappelle que le droit à une « alimentation saine, nourrissante, accessible et abordable » doit être élevé au rang de principe inaliénable des droits de l'Homme. Il souligne que cet impératif est d'autant plus d'actualité dans un contexte mondial où des dizaines de millions de personnes sont frappés par la famine et la pandémie de covid 19 (16/10/2020).

### 2.1.6 La présence de message à caractère politique

Les informations transmises au public font-elles état de message à caractère politique ?

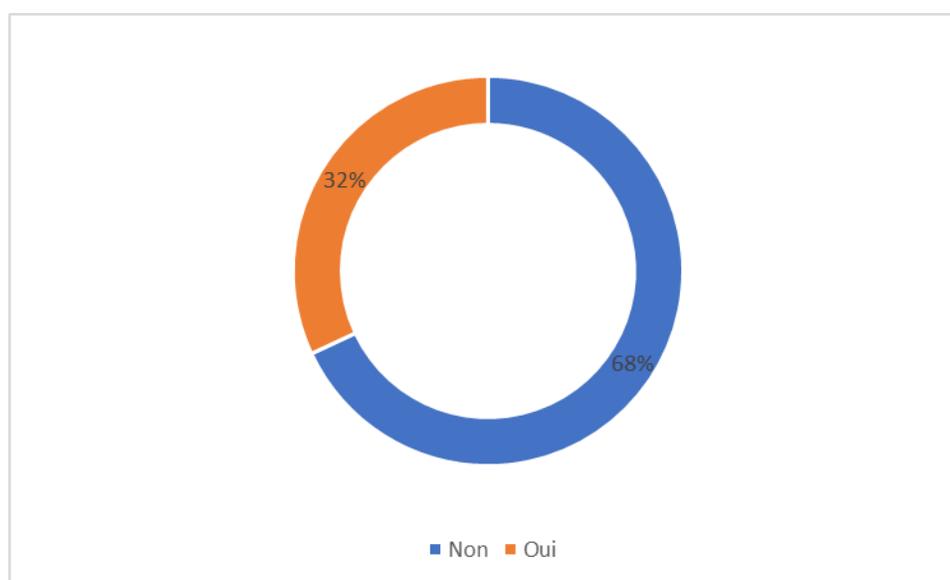


Figure 7 : Présence de message à caractère politique

**Sur les informations traitées, la présence de messages à caractère politique est relativement faible (32 %).** Les sujets les plus saillants sont les suivants :

- **Pillage en 2009 - Tiko SA réclame près de 1500 milliards ariary de dommages-intérêts à l'Etat.** 11 ans après les faits, la société Tiko SA réclame une indemnisation par l'Etat à titre de réparation des préjudices subis. Une délégation de cette firme agroalimentaire s'est présentée devant le CFM muni d'une requête à cette fin. Selon la société, les pertes s'évaluent à 1 461 367 732 146, 49 Ariary, soit près de 395 millions USD. Cette requête du groupe Tiko semble être une réponse à l'administration fiscale qui a procédé récemment au recouvrement de ses arriérés (01/10/2020). Sur le même sujet, l'amiral Didier Ratsiraka, ancien président de la république, a exposé en marge

de l'inauguration de l'usine pharmaceutique Pharmalagasy que Tiko SA avait déjà des dettes envers l'Etat d'un montant de 200 à 300 millions FMG sous son régime de l'époque. Par ailleurs, l'Etat a réclamé près de 160 milliards d'Ariary d'arriérés d'impôts en 2016 et 71 milliards d'Ariary en août de cette année (03/10/2020).

- **Indemnisation des sociétés victimes des crises politiques de 2002 et 2009.** Le CFM estime que la question du déblocage des fonds pour l'indemnisation des sociétés victimes des crises politiques de 2002 et 2009 ne relève pas de sa compétence mais plutôt du conseil des ministres (06/10/2020).
- **Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et l'Etat de Droit (HCDDDED).** Selon cette institution, l'Etat d'urgence sanitaire ne doit pas être utilisé à des fins politiques néfastes comme la restriction de la démocratie, notamment l'exercice de la liberté d'opinion, d'expression (08/10/2020).
- **Société civile ROHY.** Suite à la décision du Conseil d'Etat de destituer de leur fonction certains maires de trois communes dans la région Atsimo, cette plateforme des OSCs a rapporté que les destinataires de ces décisions n'ont pu prendre connaissance des griefs allégués contre eux avant leur destitution (14/10/2020).
- **Cybercriminalité : 44 mois de prison ferme pour Berija Ravelomanantsoa.** Passé en audience le 23 septembre dernier, le verdict est tombé le 30 septembre 2020 pour Berija Ravelomanantsoa et consorts. Le TPI a condamné le premier à 44 mois de prison ferme. Trois de ses proches ont été relâchés purement et simplement, et un autre acquitté au bénéfice du doute (01/10/2020).
- **Mouvement de l'opposition :** L'OMC ou l'Organe Mixte de Conception, par le biais du Préfet de police d'Antananarivo, n'a pas donné une autorisation pour l'organisation d'une manifestation devant le Ministère de la communication et des cultures prévue ce samedi par le mouvement de l'opposition et le TAMAMI, car l'objet de la manifestation qui a pour intitulé « la marginalisation des côtiers » pourrait provoquer une incitation à la haine voire une ségrégation ethnique. (01/10/2020)

### 2.1.7 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

Les informations transmises au public font-elles état de message de sensibilisation aux gestes barrières ?

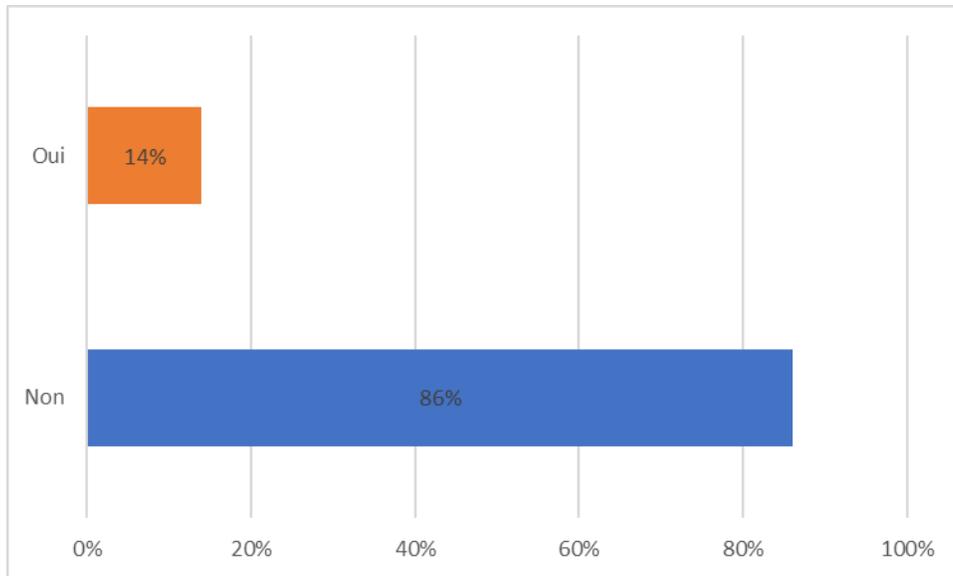


Figure 8 : Présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

**Les informations traitées font état d'une faible sensibilisation aux gestes barrières (14 %).** La fin de l'Etat d'urgence sanitaire n'est pas synonyme de « disparition » du coronavirus dans la grande île. Comme lors du mois passé (19 %), la sensibilisation au respect des gestes barrières ne figure pas au centre des discours transmis par certains médias. Ainsi, la baisse du nombre de cas positifs officiels s'est accompagnée d'un relâchement « inquiétant » dans le respect des gestes barrières par la population (voir infra).

#### 2.1.8 Formats de la couverture ventilés par média

Par rapport au format choisi (reportage, off plateau, interview balancée), quelle catégorie de sujet se trouve au sommet de la hiérarchie pour le journaliste ?

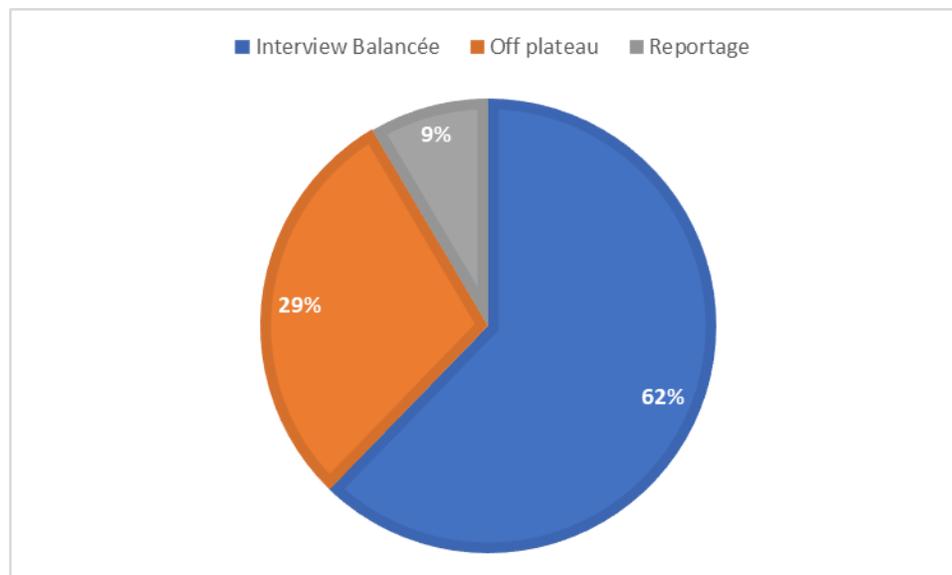


Figure 9 : Formats de la couverture ventilés par les médias

**Le format « Interview équilibrée » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (62 %).** Il s'agit de donner des renseignements sur le format choisi par le journaliste comme canal de transmission des informations au public. Il nous permet de cerner la hiérarchie de sujets pour le journaliste, au sommet se trouve le format interview équilibrée avec un score de 62 %, suivi par les Off Plateau à hauteur de 29 % et enfin par le reportage qui se chiffre à 9 %.

### 3 Les Thèmes clés du mois

Depuis le début de la pandémie à Madagascar, quelques sujets clés ont animé les médias Tv et radios. Cette rubrique entend exposer brièvement les impératifs à connaître sur ces quelques sujets « brûlants » dans la société. Dans ce monitoring du mois d'octobre 2020, les thèmes tournent autour des sujets en lien direct / hors covid 19 :

#### 3.1 Les Thèmes en lien avec la covid 19

##### 3.1.1 La fin du couvre-feu annoncée par le chef de l'Etat

C'est à l'occasion d'un discours du président de la République dans le sud du pays que la fin du couvre-feu a été décrétée. Pour lutter contre la propagation du virus, la célébration de la fête de la République a été annulée par le gouvernement. Les mesures tendent à être plus souples, il en est ainsi de la levée du couvre-feu annoncé par le PRM lors d'une émission spéciale diffusée sur les chaînes nationales depuis le fokontany de Beronga, commune d'Ankariera, district de Taolagnaro. Par ailleurs, les rencontres sportives sont désormais autorisées à condition que le nombre de spectateurs ne dépasse pas les deux cent (200) personnes. Les manifestations culturelles, fêtes et spectacles, eux aussi, peuvent se poursuivre sous réserve du respect des mesures sanitaires : port de masque obligatoire, distanciation sociale et lavage des mains avec du gel désinfectant. Enfin, le chef de l'Etat a réaffirmé l'interdiction du « famadihana » (04/10/2020).

##### 3.1.2 Andry Nirina Rajoelina annonce la fin de l'Etat d'urgence sanitaire

Durant son allocution du soir en date du 18 octobre 2020, le chef de l'Etat a annoncé la fin de l'Etat d'urgence, déclaré le 21 mars et renouvelé depuis tous les quinze jours. De cette intervention sur les chaînes nationales, il est possible de retenir :

- La déclaration du PRM sur la victoire de Madagascar face à la pandémie de covid 19
- Le taux élevé de guérison du pays : 96 %
- La distribution de plus de sept (7) millions de doses de covid organics gratuitement à travers toute l'île
- L'annulation de la réouverture des frontières annoncées pour le 29 octobre 2020
- La fin des vols de rapatriement le 1<sup>er</sup> novembre 2020
- Le maintien des gestes barrières tels que le port obligatoire du masque, la distanciation sociale, l'utilisation de gel désinfectant, etc.

##### 3.1.3 L'IMRA décide d'arrêter la production de covid organics

A l'occasion de la signature d'une convention entre l'Institut Malgache de Recherche Appliquée (IMRA) et l'Institut National des Sciences Comptables et de l'Administration des Entreprises (INSCAE) le 22 octobre à Avarahotra, le directeur général, le Dr Charles Andrianjara a annoncé la suspension temporaire de

production. Pour cause, il estime que : « *le covid organics en stock au sein de l'IMRA est largement suffisant pour parer à une éventuelle vague* ». Le produit est actuellement en surstock et son écoulement est de plus en plus difficile pour les distributeurs et les revendeurs (22/10/2020).

#### 3.1.4 Vers un relâchement dans le respect des gestes barrières ?

Depuis le retour au déconfinement, le respect des gestes barrières est de plus en plus négligé par la population. D'une manière générale, la pandémie est prise à la légère. Cette situation trouve sans doute son explication dans la régression du nombre de cas actifs depuis un certain temps, et ce malgré la reprise de la vie quotidienne à la normale. Ainsi, le port de masque n'est plus respecté par bon nombre de gens. Face à ce relâchement inquiétant, le Directeur de la promotion de la santé, le Dr Manitra Rakotoarivony, appelle à une prise de conscience collective. Il importe également de souligner que les autorités semblent entretenir ce sentiment de « victoire » face au coronavirus en décidant de ne plus travailler sur le respect des mesures sanitaires ou encore en affirmant que la sortie de crise est proche (03/10/2020).

Dans le secteur transport en commun par exemple, les taxi-Be ne respectent presque plus la réduction des places autorisées. L'utilisation de gels désinfectant est omise par la grande majorité des transporteurs, les véhicules ne sont plus désinfectés depuis l'annonce du déconfinement. Le retrait des FDS du contrôle des normes sanitaires et des gestes barrières depuis quelques semaines favorise cette situation de laisser-aller chez la population (28/10/2020).

#### 3.1.5 Le test PCR n'est plus obligatoire pour les vols domestiques

La levée de l'Etat d'urgence sanitaire a été accompagnée de la fin des tests PCR à l'embarquement pour les vols domestiques de la compagnie aérienne Tsaradia. Les tests PCR ne sont donc plus obligatoires. Ces nouvelles mesures entrent en vigueur dès ce jour, et sont applicables aux passagers au départ d'Antananarivo pour les provinces, et inversement (20/10/2020).

En ce qui concerne les vols internationaux, seize (16) pays restent interdits d'embarquer à Madagascar. Bien que la situation de la lutte contre la covid 19 s'améliore dans la grande île, les mesures liées à la fermeture des frontières s'amplifient. C'est une note sortie par l'Aviation Civile de Madagascar (ACM) qui a porté à la connaissance du public les compagnies aériennes dont l'embarquement de passagers vers Madagascar est interdit. Si auparavant (dans une première note), dix (10) pays étaient concernés, six (6) autres pays viennent d'être ajoutés à la liste, portant le total à seize (16) pays. Il s'agit de : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Russie, l'Ukraine, les Etats-Unis, l'Inde, le Brésil, le Maroc, l'Argentine et l'Iran. En application du discours du Président de la République du 18 octobre 2020, ces restrictions concernent uniquement les vols touristiques, et les pays et régions non mentionnés en sont exclus. Cette décision ne réjouit pas les opérateurs touristiques dans la mesure où elle pénalise le tourisme puisque des réservations ont été déjà faite par des touristes provenant de ces pays, pour ne citer que l'île de Nosy-Be, seule destination ouverte à l'international (24/10/2020).

Sur la question de la fermeture des frontières à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 (date prévue pour le dernier vol de rapatriement), Roland Ratsiraka, député de Madagascar élu à Toamasina a donné son point de vue : selon lui, il s'agit purement et simplement d'un suicide économique pour le pays (27/10/2020).

### 3.1.6 Inauguration de l'usine Pharmalagasy

Le 2 octobre 2020, l'usine pharmaceutique Pharmalagasy a été inaugurée par le PRM, Andry Nirina Rajoelina. Durant cet événement, le chef de l'Etat a déclaré que : « *c'est le début de l'industrialisation de Madagascar et la concrétisation du Velirano qui fait notre fierté.* » Cette usine s'est vue dotée de machines ultra modernes et très performante conforme aux standards internationaux. Sa capacité de production tourne autour de trente-deux (32) millions de gélules CVO+ par jour. D'ici trois ans, elle produira treize (13) types de médicaments génériques pour soigner l'hypertension, la toux et bien d'autres maladies. Toujours selon le PRM, d'autres unités industrielles vont voir le jour, il précise que : « *Notre objectif est de pouvoir produire localement tout ce dont nous avons besoin.* » (02/10/2020)

### 3.1.7 Six mois après le confinement, Nosy-Be accueille ses premiers touristes

113 passagers dont plus de 70 touristes et des dizaines de résidents rapatriés ont débarqué à l'aéroport de Fascène à Nosy-Be le 1<sup>er</sup> octobre 2020. Cette arrivée marque la réouverture du tourisme après six mois d'inactivité. Tout au long de ce mois d'octobre, les vols vont se succéder, entre autre, pour la compagnie aérienne Ethiopian Airlines (le 3, 6 et 21 octobre 2020). Selon le député de Madagascar élue à Nosy-Be, Christine Razafindravony : « *Depuis plusieurs semaines, toutes les équipes de la santé, du tourisme, de l'aéroport et même les hôteliers se sont mobilisés pour rendre effectif cette réouverture et pour bien préparer l'accueil des touristes* ». Ainsi, les mesures sanitaires sont strictement respectées pour prévenir tout risque de propagation de la covid 19 : Test PCR à l'arrivée, Isolement de 48 heures, Mise en place d'un centre de prise en charge dans le quartier de Dar-Es-Salam pour les cas suspects ou testés positifs à la covid 19 (02/10/2020).

## 3.2 Les Thèmes hors covid 19

### 3.2.1 La Haute Cour Constitutionnelle rejette la requête des 19 sénateurs

Le 3 septembre dernier, la Cour d'Ambohidaha a été saisie par Olivier Rakotovazaha et consorts d'une requête aux fins de déclaration d'inconstitutionnalité de la loi portant ratification des trois ordonnances présidentielles sur le régime général des élections et des référendums ; le fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des sénateurs de Madagascar et le Code minier. Après trois semaines, la HCC s'est prononcé hier sur ladite requête. Sa décision déclare la requête recevable mais mal fondée dans la mesure où : « *la loi portant ratification des ordonnances suscitées a déjà fait l'objet d'un contrôle de constitutionnalité ; qu'elle a été déclarée conforme à la Constitution suivant la décision n°15-HCC/D3 du 4 septembre 2020 ; qu'aucune irrégularité n'a été observée (...)* ». Elle rappelle également les dispositions de l'article 120 de la loi fondamentale qui indique que : « *les arrêts et décisions de la Haute Cour Constitutionnelle sont motivés. Ils ne sont susceptibles d'aucun recours. Ils s'imposent à tous les pouvoirs publics ainsi qu'aux autorités administratives et juridictionnelles* » (02/10/2020).

### 3.2.2 La HCC se prononce sur la composition incomplète du collège électoral

La Haute Cour Constitutionnelle a eu l'occasion de se prononcer sur cette question de « *collège électoral incomplet* », notamment dans sa récente décision n°17-HCC/D3 du 16 octobre 2020 portant sur des requêtes aux fins d'inconstitutionnalité du décret n°2020-1110 portant convocation du collège électoral pour les élections sénatoriales, la Cour Céans a ainsi précisé que : « *la décentralisation territoriale est un processus d'aménagement de l'Etat unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de*

*l'Etat vers des entités ou collectivités locales distinctes de lui et dirigées par des autorités locales élues ; qu'actuellement, seules les communes constituent juridiquement des collectivités territoriales décentralisées, bien que la mise en place de collectivités supérieures ait déjà été prévue depuis la Constitution de la Troisième République en 1992 ; qu'en l'absence des Chefs de Région et des conseillers régionaux, des Chefs de Province et des conseillers provinciaux, le Collège électoral peut être ainsi composé seulement des Maires et des Conseillers Municipaux ou Communaux afin d'éviter un vide institutionnel au niveau du Sénat » (16/10/2020).*

### 3.2.3 Installation du pôle anti-corruption à Mahajanga

Le PAC remplace ainsi la Chaine pénale anti- corruption (désormais dissoute). Il s'agit de la deuxième ville accueillant un PAC après celui créé en 2018 à Antananarivo. Treize magistrats ont été installés à leur nouvelle fonction, dont le chef du siège de la juridiction du second degré du PAC à Mahajanga, Patricia Arisoa Rakoto-mahazo. Magistrat de 1er Grade, elle a occupé auparavant la fonction de présidente des chambres près la Cour d'Appel à Mangarivotra. Durant son allocution, la nouvelle présidente a souligné que : « *La lutte contre la corruption continue et réduire ce fléau fait partie de nos objectifs. C'est un phénomène insidieux et pernicieux pour la société. Elle crée des inégalités et une situation d'injustice. Malgré les efforts déployés pour la lutte, la corruption reste et se généralise. Madagascar a renforcé sa volonté de lutter contre ce fléau. Ce, afin de rétablir la confiance de la population et avoir un environnement sain pour assurer une sécurité juridique aux investisseurs nationaux et internationaux. Nous devons conjuguer nos efforts. Nous promettons de faire mieux pour honorer nos engagements* ». Le poste de chef du ministère public près la juridiction du second degré du PAC revient à Madame Ranorine, qui a occupé le poste d'avocat général près la Cour d'Appel de Mahajanga. Enfin, il est à noter que la composition reste quasiment identique puisque les magistrats nommés sont pour la plupart les mêmes (24/10/2020).

## 4 Le saviez- vous ? Le sénat : organisation, fonctionnement et attributions

### INTRODUCTION ET RAPPEL HISTORIQUE

Aux termes de l'alinéa 1er de l'article 5 de la Constitution de 2010 : « *La souveraineté appartient au peuple, source de tout pouvoir, qui l'exerce par ses représentants élus au suffrage universel direct ou indirect, ou par la voie du référendum. Aucune fraction du peuple, ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté.* » Cette disposition consacre le droit de chaque citoyen de prendre part à la direction des affaires publiques, tel qu'affirmé par le PIDCP en son article 25 point a). Madagascar est un Etat ayant opté pour un système politique disposant d'un parlement bicaméral. Le pouvoir législatif appartient au parlement. Il comprend l'Assemblée Nationale et le Sénat. Sa mission consiste à voter les lois, à contrôler l'action du gouvernement et à évaluer les politiques publiques (art. 68 de la Constitution). Les membres élus de ces deux institutions portent respectivement le titre de députés et sénateurs de Madagascar conformément aux articles 69 et 80 de la loi fondamentale. La présente note porte sur le sénat de Madagascar, plus particulièrement sur son fonctionnement, son organisation et ses attributions. A titre de rappel, le sénat malgache a été mis en place en 1958 et aboli en 1968 avant d'être recréé par la révision constitutionnelle de 1998. Actuellement, le cadre juridique du sénat est précisé par la loi organique n°2015-007 fixant les règles relatives au fonctionnement du Sénat ainsi qu'aux modalités d'élection et de désignation des Sénateurs de Madagascar, ce texte ayant été modifié ultérieurement par des lois et ordonnances. Son rôle premier est de représenter les collectivités territoriales décentralisées (CTD) et les

organisations économiques et sociales (art. 81 de la Constitution). En outre, il assure des fonctions législatives et de contrôle, et se présente comme un organe consultatif pour le gouvernement sur les questions économiques, sociales et d'organisation territoriale.

## SUR LE FONCTIONNEMENT

### 1) Le siège du sénat

Traditionnellement connue sous l'appellation de chambre haute dans certains Etats comme la France ou Madagascar, le sénat permet de tempérer le pouvoir de la chambre basse (l'Assemblée Nationale) du fait que le début et la fin du mandat des sénateurs ne coïncident pas avec celui des députés. Il a son siège à Antananarivo, plus précisément au palais d'Anosy. Doté d'une personnalité morale, cette institution peut acquérir ou faire construire des immeubles pour son compte. Ces dépendances lui seront affectées sur décision de son bureau. Le sénat peut ainsi être propriétaire ou un simple détenteur disposant d'un droit de jouissance sur un bien. Dans tous les cas, et conformément à l'article 3 de la L. 2015-007, il appartient à son président de veiller à la sûreté de ces biens. Il pourra à cet effet, requérir les forces de l'ordre ou toute autorité dont il juge le concours nécessaire. Cette faculté ne peut être déléguée au sens de l'alinéa 3 du même article. Les officiers ou fonctionnaires réquisitionnés sont tenus d'y déférer immédiatement sous peine d'encourir les sanctions prévues par la loi.

### 2) Le statut de sénateurs

Les membres du sénat portent le titre de « sénateurs de Madagascar ». Les deux tiers sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé d'élus régionaux, municipaux ou communaux<sup>1</sup> et le tiers nommé par le président de la république pour un mandat de cinq (5) ans sur proposition de groupes des secteurs économiques et sociaux ou pour leurs compétences dans un domaine particulier. Ceci étant, il y a lieu d'examiner quelques points :

#### a) Composition

Consécutivement aux modifications apportées en 2019 par le président de la république qui a légiféré par voie d'ordonnance, le sénat est composé de dix-huit (18) sénateurs renouvelés tous les cinq ans.

Le nombre des Sénateurs se répartit comme suit :

- Douze (12) Sénateurs élus, à raison de deux (2) Sénateurs à élire pour chaque Province ;
- Six (06) Sénateurs nommés par le Président de la République, dont trois (03) sur présentation des groupements les plus représentatifs issus des forces économiques et sociales et trois (03) en raison de leurs compétences particulières.

#### b) Conditions

##### ➤ Eligibilité :

- Âge minimum de 40 ans ;
- Être électeur ;
- Être domicilié sur le territoire de la République ;
- Être en règle vis-à-vis de la législation et de la réglementation fiscales et avoir acquitté tous les impôts et taxes exigibles de toute nature des trois précédentes années.

---

<sup>1</sup> Article 80 de la Loi 2015-007

➤ Incompatibilité :

- Tout emploi public excepté l'enseignement ainsi qu'avec la qualité de membre du gouvernement ;
- Les fonctions de président de la République, membre de la Haute cour constitutionnelle, médiateur de la République, magistrat des cours et tribunaux, membre du conseil national électoral ;
- L'exercice de fonctions conférées par un État étranger ou une organisation internationale et rémunérées sur leurs fonds ;
- L'exercice de la profession d'avocat qui ne doit exercer aucun acte de sa profession pendant la durée de son mandat.

c) Devoirs et obligations du sénateur

Obligation de déclaration de patrimoine : Conformément à l'article 40 alinéa 2 de la Constitution du 11 décembre 2010, préalablement à l'exercice de son mandat, chaque sénateur est tenu de déposer auprès de la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) une déclaration de son patrimoine dont l'évaluation est déterminée à la date de la proclamation de son élection.

Obligation d'assiduité : Les sénateurs sont tenus d'assister avec assiduité aux travaux du sénat. Tout manquement à cette obligation est passible de sanctions définies par le règlement intérieur.

d) L'immunité parlementaire

Certaines fonctions bénéficient d'une protection légale particulière, parfois difficilement conciliable avec l'égalité de tous devant la loi<sup>2</sup>, tel est le cas de quelques élus comme les parlementaires, à travers ce qu'on appelle « l'immunité parlementaire ». Il s'agit d'un principe d'irresponsabilité et d'inviolabilité du parlementaire en fonction.

- L'irresponsabilité du parlementaire : Consacré par les articles 73 et 85 de la Constitution du 11 décembre 2010, elle pose la règle en vertu de laquelle un parlementaire ne peut être poursuivi en raison des actes posés ou de paroles prononcées dans l'exercice de ses fonctions. L'irresponsabilité civile et pénale du parlementaire trouve son fondement dans la liberté d'opinion (Art. 10 de la loi n°2015-007).
- L'inviolabilité du parlementaire : Il a pour but d'éviter d'entraver l'exercice du mandat parlementaire par des actions pénales pour des actes accomplis en tant que simple citoyen. Elle permet aux parlementaires de ne pouvoir, en principe, subir des mesures coercitives pendant les sessions pour des activités extra-parlementaires, de nature criminelle ou correctionnelle, détachables de leurs fonctions. Cette immunité peut cependant être levée par les pairs (Art. 11 de la loi n°2015-007).

e) La déchéance

Il s'agit d'une sanction d'inéligibilité. La déchéance du mandat de parlementaire est constatée par la Haute Cour Constitutionnelle. A Madagascar, un sénateur peut être déchu de ses fonctions :

---

<sup>2</sup> Article 6 de la Constitution du 11 décembre 2010

- Si son inéligibilité se révèle après la proclamation des résultats et expiration du délai pendant lequel l'élection ou la désignation peut être contestée ou qui, pendant la durée de son mandat, vient, soit à se trouver dans l'un des cas d'inéligibilité, soit à perdre l'une des conditions d'éligibilité, prévues par la présente loi organique ;
- Pour avoir été condamné définitivement et avoir été privé du droit d'être élu pendant la durée de son mandat ;
- Pour changement de parti politique en cours de mandat ou pour défaut de déclaration de patrimoine.

### 3) La structure du sénat

L'article 22 de la L.2015-007 dispose que la structure interne du Sénat comprend :

- L'Assemblée plénière composée de tous les sénateurs ;
- Le Bureau Permanent, qui comprend le Président du Sénat et les membres du Bureau Permanent;
- Les Groupes parlementaires ;
- Les Commissions ;
- La Conférence des Présidents.

## SUR LA PROCEDURE LEGISLATIVE

### 1) Les sessions

Le Sénat se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an, sur convocation du Président du Sénat. La durée de chaque session est fixée à soixante jours. La première session commence le premier mardi de mai et la seconde, consacrée principalement à l'adoption de la loi de finances, le troisième mardi d'octobre (Art. 36 de la L. 2015-007).

Il peut être également réuni en session extraordinaire sur convocation du Gouvernement. Son ordre du jour est alors limitativement fixé par le décret de convocation pris en Conseil des Ministres.

La durée de la session extraordinaire ne peut excéder douze jours. Toutefois, un décret de clôture intervient dès que le Sénat a épuisé l'ordre du jour pour lequel il a été convoqué.

Lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas, le Sénat ne peut discuter que des questions dont le Gouvernement l'a saisi pour avis, à l'exclusion de tout projet législatif (Art. 37 L.2015-007).

Le nouveau Sénat se réunit de plein droit en session spéciale, le deuxième mardi qui suit la désignation des membres nommés, pour procéder à la constitution de son Bureau et à la formation des commissions. La session est close après épuisement de l'ordre du jour (Art. 38 L.2015-007).

### 2) Les pouvoirs d'initiative des lois

L'initiative des lois appartient concurremment au Premier Ministre, aux députés et aux sénateurs.

### 3) Les travaux du sénat

Les séances du sénat sont publiques. Les procédures générale et spéciale d'examen des projets et propositions de lois ordinaires, des projets de lois de finances ainsi que des projets ou propositions de révision de la Constitution sont fixées par le Règlement Intérieur.

### 4) Les modalités de vote

Selon l'article 44 de la loi n°2015-007 :

*« Le droit de vote des membres du Sénat est personnel.*

*Le déroulement des débats et les modalités de vote sont déterminés par le Règlement Intérieur.*

*Sauf dispositions contraires de la Constitution, les conditions de quorum et de majorité exigées pour la validité des délibérations et des votes sont également fixées par le Règlement Intérieur. »*

#### SUR LES RAPPORTS DU SENAT AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

Conformément à l'article 94 de la Constitution, le Président de la République communique avec le Parlement par un message. Ce message ne donne lieu à aucun débat.

#### SUR LES MODALITES D'ELECTIONS DES SENATEURS :

##### a) La composition du collège électoral

Aux termes de l'article 80 de la loi n°2015-007, pour les élections sénatoriales, le collège électoral comprend :

- Les Maires et les conseillers municipaux ou communaux ;
- Les Chefs de Région et les conseillers régionaux ;
- Le Chef de Province et les conseillers provinciaux.

La convocation du collège électoral se fait par décret pris en conseil du gouvernement. Il est convoqué quatre-vingt-dix (90) jours au moins avant la date du scrutin, après consultation du projet de calendrier électoral présenté par la Commission Electorale Nationale Indépendante pour tout mandat qui arrive à son terme<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la composition du collège électoral en vue des prochaines sénatoriales, et compte du fait que les Chefs de Région / les conseillers régionaux et le Chef de Province / les conseillers provinciaux ne sont toujours pas en place, il est constitué par les Maires et les Conseillers communaux ou municipaux<sup>4</sup>.

##### b) La campagne électorale

La campagne électorale s'entend comme l'ensemble des opérations de propagande qui précède une élection ou un référendum<sup>5</sup>. Elle se rapporte aux opérations de propagande visant à soutenir et à faire voter pour des candidats ou listes de candidats en compétition à des fonctions électives<sup>6</sup>. La durée de la campagne électorale est de vingt-un (21) jours pour les élections législatives, sénatoriales ainsi que les élections territoriales au sens de l'article 56 de la L. 2018-008. Elle s'achève dans tous les cas vingt-quatre (24) heures avant le jour du scrutin. Toute activité de propagande est interdite après la clôture de la campagne électorale.

Durant le processus électoral, et notamment pendant la campagne électorale, certains principes fondamentaux doivent être observés par l'ensemble des acteurs politiques, religieux et civils : la neutralité, l'équité et l'égalité des chances, la transparence, le respect de l'ordre public et des droits humains.

---

<sup>3</sup> Article 51 de la loi 2018-008 relative au régime général des élections et des référendums

<sup>4</sup> Prévus le 11 décembre 2020 en application du décret n°2020-1110 portant convocation du collège électoral pour les élections sénatoriales

<sup>5</sup> In Lexique des termes juridiques, 21ème édition, 2014, page 137

<sup>6</sup> Article 55 (nouveau) alinéa 1er de la loi 2018-008 relative au régime général des élections et des référendums

c) La proclamation des résultats

La proclamation des résultats diffère suivant la nature de ces résultats (provisoires ou définitifs).

- S'agissant des résultats provisoires des élections sénatoriales, la proclamation revient à la Commission Nationale Electorale Indépendante ou CENI.
- En ce qui concerne la proclamation des résultats définitives, elle est figure au nombre des attributions de la HCC pour les élections législatives et sénatoriales.

d) Les voies de recours

Il convient de souligner que la Haute Cour Constitutionnelle est seule compétente pour connaître de toute requête ou contestation qui pourrait s'élever au sujet tant des actes qui constituent les préliminaires des opérations électorales que de tous ceux qui ont trait au déroulement du scrutin.

La procédure contentieuse devant La HCC est essentiellement écrite. Toutefois, lorsqu'un avocat est constitué par les parties, celui-ci peut présenter des observations orales au cours d'une audience, s'il en informe la juridiction à l'avance.

Le droit de saisir la HCC appartient à tout électeur régulièrement inscrit sur la liste électorale et ayant participé au vote. Le même droit est reconnu à chaque candidat, à chaque liste de candidats, aux représentants des entités en faveur d'une option, ou aux délégués dans toute ou partie de la circonscription concernée par la candidature.